

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

Procès Verbal du Conseil d'école du 14 novembre 2017

Présent(e)s	Excusé(e)s
<p><u>Les représentants de la Municipalité</u> M.Gardin, Mme Pirot, Mme Maignan</p> <p><u>Les représentant(e)s de parents d'élèves :</u> M. Roullit, Mme Lecroc, Mme Amil, M. Cailleau, M. Papillon, Mme Baranton, M. Brouat, Mme Crouzet, Mme Huet, M. Lambert, Mme Chollet, Mme Le Gloannec, Mme Javaudin, M. Loysance,</p> <p><u>Les enseignant(e)s :</u> Mme Hervé-Thébault, M. Neveu, Mme Collin, Mme Henry, Mme Rual, Mme Digo, Mme Piette Mané, Mme Laville, Mme Lechiffre, Mme Sorre, Mme Lecieux, M. Gabrielli (directeur)</p>	<p><u>L'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Châteaubourg :</u> Mme Morvan</p> <p><u>Les représentants de la Municipalité :</u> M. Jan (Maire de Servon sur Vilaine)</p> <p><u>Les représentant(e)s de parents d'élèves :</u> Mme Jouve</p> <p><u>Les enseignant(e)s :</u> Mme Laurent (congé maladie), Mme Chemin (temps partiel), Monsieur Sanchez (congé maladie)</p>

Président de séance : M.GABRIELLI

Secrétaire de séance : Mme HERVE-THEBAULT

Ordre du jour

Accueil et présentation du conseil d'école
Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité
Organisation du temps scolaire
Bilan de la rentrée : effectifs et répartitions
Sécurité à l'école (PPMS)
Projet d'école
Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires
Projets pédagogiques et partenariats
Calendrier scolaire
Questions diverses

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

Accueil et présentation du conseil d'école

Accueil des nouveaux enseignants et des nouveaux représentants de parents.

Il est rappelé le rôle et les compétences du conseil d'école : il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants. Il n'a pas pour objet de régler les problématiques individuelles.

Résultats des élections du 13/10/2017 :

Nombre d'électeurs : 378

Nombre de votants : 97 (26% de participation)

En 2016 : 115 (30% de participation)

En 2015 : 97 (26% de participation)

Bulletin blanc et nul : 1

Pour information, 37 votes ont été invalidés (32 l'an dernier) car les consignes de vote n'étaient pas respectées. Le vote par correspondance reste plus que jamais à privilégier.

Les représentants de parents d'élèves possèdent 11 voix pour voter au conseil d'école (autant que de classes). La mairie possède 2 voix. Les enseignants possèdent 11 voix également.

D'autres personnes peuvent être invitées à participer au conseil d'école en fonction de l'ordre du jour (ATSEM, périscolaire, etc.).

Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité

Modifications du règlement intérieur : mises à jour à faire en raison des nouveaux horaires et de nouveaux textes pour être en conformité avec le règlement départemental. Le règlement est annexé à ce PV.

Page 1 à 19 : règlement commun aux écoles du département

Page 20 et 21 : dispositions particulières à l'école (horaires, objets interdits, etc.)

La charte de la Laïcité est annexée au règlement intérieur de l'école.

Il s'agit d'un texte présenté le 9 septembre 2013 et affiché depuis dans les établissements scolaires. La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle veut rendre claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chacun. La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome. Il y a une journée nationale de la Laïcité le 9 décembre.

Une charte du bon usage de l'ordinateur et d'Internet est également annexée au règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité (24 voix)

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

Organisation du temps scolaire

L'organisation du temps scolaire (OTS) ne peut être maintenue l'année prochaine. Deux scénarios ont été envisagés pour l'année prochaine : un à 4,5 jours et un à 4 jours en tenant compte des contraintes locales et nationales.

Voir diaporama de présentation en annexe de ce PV pour une explication détaillé

Le conseil d'école doit donc émettre un avis sur un seul scénario. Suite au comité de pilotage du PEDT du 9 novembre dernier et aux différentes concertations menées, c'est le scénario à 4 jours qui est soumis à l'avis du Conseil d'école. Il ne s'agit pas d'un vote au sens juridique du terme puisque le DASEN (l'Inspecteur d'Académie) reste décisionnaire pour toute proposition d'OTS dérogatoire (ce qui est le cas des 2 scénarios envisagés).

Les Représentants des Parents d'Elèves (RPE) indiquent que beaucoup de parents sont attachés aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) car ils permettent aux élèves de participer à de multiples activités. Ils s'interrogent sur l'avis de l'équipe enseignante sur l'OTS actuelle et sur les scénarios envisagés.

De manière générale, les enseignants jugent favorablement :

- les matinées « longues » de 3h30 mises en place depuis 2013 ;
- la possibilité pour les enfants de Petite Section d'être couchés juste après le déjeuner ;

En termes de réussite scolaire, le passage à 4,5 jours semble avoir eu un effet neutre sur la réussite scolaire (pas d'effet positif ou négatif).

De manière générale, les enseignants de l'école ne sont pas favorables :

- aux journées avec des horaires scolaires irréguliers car les élèves s'y perdent et manquent de repères. Le scénario à 4,5 jours proposés accentue encore plus le différentiel de la durée du temps scolaire entre les 2 après-midis « courts » et les 2 après-midis « longs ».
- aux après-midis trop courts. Dans le scénario à 4,5 jours, il n'y aurait qu'une heure de temps scolaire le mardi et le vendredi après-midi ce qui n'est pas suffisant pour pouvoir être efficace. Les après-midi trop courts empêchent également les activités avec déplacement comme la natation par exemple et cela oblige à les positionner le matin sur des temps plus favorables aux apprentissages fondamentaux.

D'autres scénarios à 4,5 jours avec des horaires réguliers a été recherché lors des concertations mais tous se heurtent à des contraintes et à des obstacles comme ceux rencontrés l'année dernière ou cette année.

Les RPE proposent un scénario à 4,5 jours avec les horaires suivants : 9h00/12h15 (11h45 le mercredi) et 14h15/16h15. A un quart d'heure prêt, cette proposition est proche d'un scénario déjà étudié lors des concertations mairie/école et dont les conditions d'organisation se heurteraient aux mêmes contraintes que cette année.

Concernant les TAP, les enseignants comme les parents reconnaissent l'ambition et le travail mené par la Municipalité et l'équipe d'animation mais pointent certaines conséquences liées à l'organisation même des TAP :

- l'utilisation des classes pour les TAP brouillent les repères des élèves qui sont tantôt en classe avec leur enseignant dans un cadre scolaire et tantôt en ateliers avec un animateur dans un cadre de loisirs. Les attentes ne sont pas les mêmes et les enfants n'ont pas le même comportement. C'est également le cas dans la cour de récréation. De plus l'utilisation des classes complique parfois le travail des enseignants.
- la nombre d'intervenants lié à l'organisation des TAP ne favorisent pas non plus cette régularité.

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

Malgré des concertations pour un règlement commun et une réelle volonté de limiter au maximum les intervenants notamment en maternelle où les ATSEM animent les TAP, les enseignants notent que le climat scolaire n'a pas évolué dans le bon sens (en élémentaire en particulier) depuis la mise en place des TAP. Cela peut s'expliquer par ce manque de continuité dans la journée et dans la semaine des élèves. Cette continuité est pourtant essentielle pour construire des repères éducatifs.

Les représentants de la Municipalité rappellent que l'utilisation des locaux ne peut être évitée étant donné le nombre d'élèves et le taux d'encadrement réglementé des TAP.

Concernant la fatigue des élèves, les enseignants notent une fatigue chez les élèves à partir du jeudi matin ou à partir des deux tiers de la période. Les absences pour cause de fatigue ou de maladies sont plus importantes. Il faut également noter que les maladies et pics infectieux ne sont plus limités à la période hivernale comme c'était le cas il y a plusieurs années mais sont présents toute l'année scolaire. La participation à un TAP demande attention et concentration aux enfants qui sont nombreux à passer plus de temps en collectivité. Même si le taux d'encadrement est plus faible en TAP qu'en garderie, le temps en collectivité est plus fatiguant pour un enfant.

Les RPE indiquent que le temps de travail et les horaires des parents ne permettent pas à une majorité de parents de venir chercher les enfants trop tôt. Tous s'accordent pour constater que la réforme des rythmes scolaires n'a pas réduit le temps de présence de l'enfant à l'école (temps scolaire+périscolaire). Il est par ailleurs difficile d'anticiper les comportements des familles et leurs adaptations face à des changements dans l'organisation du temps scolaire.

Les enseignants notent que l'organisation du temps scolaire a dû être modifiée cette année à cause de contraintes liées aux temps périscolaires et que cette situation est en train de se reproduire pour l'an prochain. Il est évident que ces obstacles ne peuvent pas être ignorés et que la fréquentation trop importante du centre de loisirs de 16h00 à 17h30 les lundis et jeudis ne pouvait pas être prévue. Pour l'an prochain, il semble donc important d'aller vers une OTS qui puisse être pérenne. Le scénario à 4 jours semble plus sûr que celui à 4,5 jours puisqu'il s'apparente à des amplitudes horaires déjà pratiquées avant 2013.

Pour ces différentes raisons, l'OTS à 4 jours est privilégiée par l'équipe enseignante par rapport à l'OTS à 4,5 jours. Cela dit, un retour à 4 jours n'est pas idéal et ne suscite pas non plus l'adhésion totale. La matinée du mercredi matin est appréciée par les enseignants dans l'ensemble contrairement à la perspective de retrouver des journées d'enseignement de 6h00 au total. Cela dit, les matinées longues seront conservées et le temps d'enseignement de l'après-midi sera donc moins long qu'avant 2013.

Les enseignants de maternelle sont davantage favorables à l'OTS sur 4 jours car ils permettent des temps d'apprentissage l'après-midi malgré la sieste des enfants de Petite Section. Cela leur permettra de voir directement les parents lors de la sortie des enfants à 16h30 ce qui n'était plus le cas avec une fin du temps scolaire autour de 15h30 comme ces dernières années. La coupure du mercredi peut aussi permettre des temps entre les enfants et les grands-parents qui étaient souvent observés avant 2013.

Avant le vote, les RPE demande une suspension de séance de quelques minutes.

La proposition d'OTS du temps scolaire sur 4 jours (classe de 8h45 à 12h15 et de 14h00 à 16h30) est soumise au vote.

5 votes CONTRE (dont 5 RPE)

2 votes RESERVES

17 votes POUR (dont 6 RPE)

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

Les RPE souhaitent argumenter leur vote et émettre des réserves. Ils ont souhaité partager leurs 11 voix entre le POUR et le CONTRE pour montrer que les 2 scénarios ne suscitent pas une adhésion vers l'un ou vers l'autre. D'ailleurs, suite au comité de pilotage des rythmes scolaires, les RPE ont sollicité l'ensemble des parents d'élèves et les retours étaient contrastés (une moitié en faveur des 4,5 jours et l'autre en faveur des 4 jours). Par ce vote, les RPE souhaitent à la fois respecter ces avis ainsi que les opinions de l'équipe enseignante.

Comme ils l'ont déjà dit, les parents sont attachés au principe des TAP et souhaitent que les temps péri- et extrascolaires puissent rester des temps éducatifs ambitieux comme l'ont été les TAP. Ils demandent que la concertation se poursuive pour que les contenus et l'organisation de ces temps puissent être débattus dans les mois à venir.

Les représentants de la municipalité rappellent que le PEDT est plus large que les TAP et restera en application dans les années à venir. Par conséquent, la concertation souhaitée par les RPE est prévue et se poursuivra.

Bilan de la rentrée : effectifs et répartitions

Les effectifs sont stables (légère baisse en maternelle, légère hausse en élémentaire).

Pour la rentrée 2018, l'accueil des TPS (enfants nés en 2016) restera limité. Il se fera en fonction de leur date de naissance et du nombre de demandes de scolarisation d'enfants de PS (nés en 2015).

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2018 sont à effectuer ce mois-ci. La démographie est en baisse à cette rentrée au niveau du 35 pour la première fois depuis plusieurs années. Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir. Le point sur les effectifs sera fait lors du deuxième conseil d'école.

Quelques nouveautés en cette rentrée pour le 1^{er} degré :

- Dédoublage des CP en REP
- Evaluations diagnostiques en début de CP
- Décret permettant l'organisation du temps scolaire sur 4 jours (8 demi-journées)

TPS	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	TOTAL
10	31	30	34	105	29	40	51	30	29	179	284

Niveau de classe	Effectifs	Enseignant
TPS/PS	10+16 26	Véronique HERVE-THEBAULT
PS/MS	15+10 25	Benoît NEVEU
MS/GS	20+7 27	(Philippe SANCHEZ) Margaux COLLIN
GS	27	Christelle LAURENT

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

CP	23	Valérie HEINRY Anaëlle SORRE
CP/CE1	6+15 21	Annabelle RUAL
CE1	25	Gwennaëlle DIGO
CE2	25	Patricia PIETTE MANE
CE2	26	Alexandra LAVILLE Anaëlle SORRE
CM1	30	Julie LECHIFFRE Anaëlle SORRE
CM2	29	Guillaume GABRIELLI Daphné LECIEUX
TOTAL	284	

Sécurité à l'école (PPMS)

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité), ou à des situations d'urgences particulières (intrusion de personnes étrangères, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée.

Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs. Adapté à la situation précise de chaque école, il doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. Les écoles doivent pour cela se préparer à affronter et gérer ces événements de la manière la mieux appropriée. Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et a abouti à l'élaboration du PPMS qui a été présenté en conseil d'école le 6 juin 2016.

Le PPMS doit faire l'objet d'exercices annuels spécifiques qui, seuls, permettent de tester et de valider le dispositif, ainsi que d'une actualisation régulière et d'échanges avec les secours locaux. Ces exercices doivent aussi permettre aux élèves d'acquérir les bons gestes dans des situations de risque majeur quel qu'il soit.

Un exercice de mise en sûreté a eu lieu **le mardi 17 octobre**. L'exécution de cet exercice consistait à :

- rejoindre un lieu de mise à l'abri dans l'école
- fermer toutes les issues et éteindre les lumières
- respecter un silence absolu en attendant la fin de l'exercice.

Toutes ces instructions avaient fait l'objet d'un travail préalable avec les élèves. Pour les enfants de maternelle, cet exercice a été présenté comme un jeu où le but était de se cacher.

Cet exercice était le même que celui réalisé en 2016 et en 2015. Les mêmes difficultés ont été notées :

- Transmettre l'alerte : utilisation de talkie-walkie et d'une corne de brume. Ce n'est pas aussi efficace qu'un dispositif d'alerte dédié (et différent de celui de l'évacuation incendie)

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

- Les portes intérieures de l'école ne se verrouillent pas toutes. Ce point doit être réglé prochainement car des interventions techniques sont en cours.

Chaque année scolaire, au moins 2 exercices de sécurité avec des scénarios variés seront mis en place. Il y a également au moins 2 exercices d'évacuation incendie (le premier a eu lieu le 18/09/17).

Par ailleurs le plan Vigipirate s'applique. Un certain nombre de mesures est appliqué parfois avec difficulté (contrôle visuel de toutes les entrées et sorties de l'école). Un guide des bonnes pratiques à destination des parents est joint à ce PV.

Projet d'école

Le projet d'école 2016/2020 s'applique. Il s'agit de mettre l'accent sur 2 objectifs principaux définis au sein de l'école

- Améliorer les compétences de lecture des élèves les plus fragiles.
- Impliquer les élèves dans les apprentissages par des pratiques porteuses de sens.

Le cœur de ce projet est complété par 3 parcours obligatoires qui se déclinent en un certain nombre d'actions

- parcours citoyen
- parcours d'éducation artistique et culturelle
- volet numérique

Organisation des activités pédagogiques complémentaires

L'organisation annuelle des activités pédagogiques complémentaires (APC) a été élaborée en début d'année. Elle a été validée par l'IEN et cette organisation constitue un premier avenant annuel au projet d'école.

Les APC ont lieu le lundi de 16h00 à 17h00 ou le mardi de 15h15 à 16h15 en maternelle et de 15h30 à 16h30 en élémentaire avec de petits groupes d'élèves (3 à 6 élèves en général).

En début d'année, plusieurs enseignants ont réalisé des évaluations diagnostiques avec l'ensemble des élèves de la classe afin de pouvoir ensuite proposer une aide ciblée aux enfants repérés. C'est notamment le cas dans le domaine du langage oral en maternelle ou de la lecture en élémentaire.

Projets pédagogiques et partenariats

Financement des sorties et des projets

24 500 euros de recettes sont disponibles pour l'année 2017/2018 pour financer les sorties et les projets. Les fonds proviennent de subventions de la Municipalité (3 500€) et de l'Association de Parents d'Elèves (6 800€), de la participation volontaire des familles de début d'année (1 500€) ainsi que des actions organisées par la coopérative scolaire l'année dernière, des reliquats et de la somme mise de côté en 2016/2017 pour la classe de découverte (12 700€).

Pour cette année, chaque classe aura un budget de 400 euros (4 400€ au total) pour les sorties ou projet. Une participation financière pourra être demandée aux parents d'élèves.

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

18 000 euros sont réservés pour la classe de neige
1100€ permettent de régler les adhésions des élèves à l'OCCE et à l'USEP.
1000€ sont mis de côté pour soutenir divers projets ou faire face à des dépenses imprévues.

Thème de l'année

Le thème de l'année est celui des quatre éléments. Chaque classe peut choisir de travailler plus ou moins ce thème et si cela est possible, les spectacles présentés à la fête de l'école sont en lien avec ce thème. Pour de bonnes conditions de production et d'écoute, les danses ou chants sont privilégiés. La fête de l'école aura lieu le samedi 30 juin 2018.

Natation

Les CP et les CP/CE1 des classes de Valérie Henry de d'Annabelle Rual ont démarré l'activité à la piscine Inoxia de Châteaugiron le jeudi matin depuis le 14 septembre 2017. Il y aura 10 séances de 40 min au total.

Les CE1 de la classe de Gwennaëlle Digo ainsi que les CM1 de la classe de Julie Lechiffre iront à la piscine à partir du 07/12/17. Des parents agréés peuvent participer à l'encadrement de l'activité.

Autres partenariats

D'autres partenariats ont lieu avec la Médiathèque, l'espace numérique, l'animateur sportif de la commune et la Caravane MJC. Des informations sont données par les enseignants de chaque classe.

Une classe de neige est organisée du 17 au 25 mars pour les CM1 et les CM2.

Calendrier scolaire

Une modification des congés de Printemps est à noter. Les congés débuteront le mercredi 25 avril 2018 après la classe jusqu'au lundi 14 mai 2018.

Question diverses

Mise à jour du site Internet de l'école

Le site est très peu mis à jour. L'interface n'est pas simple. Des parents se sont portés volontaires pour aider à l'administrer mais l'Education nationale ne peut pas leur fournir d'identifiant et de mot de passe.

L'objectif de cette année est une mise à jour régulière du site concernant les informations générales de l'école et l'accès à certains documents pratiques.

Une réflexion est à mener en équipe quant à l'utilisation du site pour publier des contributions de classes et des travaux d'élèves.

Ecole élémentaire Les Tilleuls
Ecole maternelle Arc en Ciel
SERVON SUR VILAINE

Communication entre personnel périscolaire et enseignants

En cas d'incident ou lorsqu'un élève ne se sent pas bien il y a une transmission d'informations entre le personnel municipal et le personnel enseignant et inversement. Mais le partage des lieux crée de la confusion chez les parents et les enfants. Il faut comprendre qu'un incident qui a lieu sur le temps scolaire est géré par l'équipe enseignante et un incident qui a lieu sur le temps périscolaire (TAP, garderie) ou pendant le temps du midi est géré par le personnel municipal. Si nécessaire, les directeurs de l'école et d'Arlequin peuvent se mettre en relation pour régler ensemble un conflit par exemple ou pour avoir une vigilance particulière par rapport à une situation.

Conflits dans la cour de récréation – cas des violences verbales et physiques

Une augmentation de la violence verbale et physique dans la cour de récréation n'a pas été constatée. En vie collective, la gestion de conflits est courante et le temps passé par les enseignants sur ces questions est très important. Il y a des règles de vie communes dans la cour et dans les espaces communs. Dans un cas de violence verbale ou physique, les adultes interviennent d'abord pour garantir la sécurité de chacun. Il y a ensuite investigation pour comprendre ce qui s'est passé. Une sanction éducative et/ou une réparation est mise en place. L'enseignant de la classe des élèves concerné est informé. Les parents peuvent être informés en fonction de la gravité ou de la répétition de certains faits.

Circulation autour de l'école

En raison des travaux du restaurant scolaire, le stationnement et la circulation autour de l'école est difficile. Certains parents continuent d'utiliser la rue Théodore Botrel pourtant interdite à la circulation ce qui peut créer des blocages. Les RPE demandent si la rue Théodore Botrel peut être interdite à la circulation aux heures de sortie de l'école ou si le trottoir de la rue Théodore Botrel peut être élargi le temps des travaux et s'interrogent sur la présence d'un panneau « interdiction de stationner » sur un des emplacements du dépose-minute rue Pasteur. La Municipalité a entendu les demandes et répondra prochainement.

PV établi le 21/11/2017

Le président

M.GABRIELLI

La secrétaire de séance

Mme LECIEUX